



Procédure au prudhomme

Par **Benjy91**, le **05/03/2021 à 21:45**

Bonjour,Je suis actuellement en pleine procédure. Voici ma situation après calcul de mes différents salaires, il semble avoir un trop perçu dû un paiement de mes salaires en n+1 (chômage partiel et absence non justifiée) alors que tout était déclaré en temps et heures. Je souhaiterais savoir si legal que l'employeur fasse une retenue sur mes indemnités compensatrices de congés payés remis sur mon solde de tout compte suite à un licenciement pour abandon afin de récupérer le trop perçu de salaire ?Merci.

Par **AlainD67**, le **06/03/2021 à 07:49**

Bonjour,Vous dites "il semble" y avoir un trop perçu. Est-ce le cas ou pas ?S'il y a effectivement un trop perçu l'employeur peut tout à fait le récupérer.

Par **Benjy91**, le **06/03/2021 à 16:18**

Oui, il y a eu un trop perçu.Merci pour la rapidité de votre réponse.Cordialement.